

Thème : La faute inexcusable de l'employeur

Date : Jeudi 30 novembre 2023 de 14h à 17h

Lieu : Visioconférence

Pré-requis être avocat / **Niveau : 2**

Objectifs :

*Comprendre les conditions de reconnaissance ou de non-reconnaissance d'une faute inexcusable de l'employeur ;
Maîtriser les règles d'indemnisation, très singulières, des conséquences de cette faute inexcusable.*

Méthodes mobilisées :

➤ **Programme :**

La reconnaissance de la faute inexcusable
L'indemnisation de la faute inexcusable

➤ **Moyens pédagogiques :** Intervention orale interactive, communication des documents annexes supports à la formation, conseils opérationnels

➤ **Modalités d'évaluation finale :** Remise d'une attestation de présence et d'une fiche de satisfaction

Intervenant

Xavier AUMERAN, Professeur de droit privé, Agrégé des Facultés de droit

Informations importantes :

• Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)

• Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-eco.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2022 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOEA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.